LE SITE BYBLOS-HOLDING.COM

Category: Produits classiques : Danger !
Tag: Enquête

Le site propose d'investir dans une résidence étudiante portugaise. Cela fait un site de plus. Dans le rayon immobilier du supermarché de l'arnaque, les résidences étudiantes commencent à occuper de la place... Certains ont fait un nombre de victimes important. C'est notamment le cas des sites lease-expansion. com ou fonciere-iris.com. Suivez nos conseils et vous éviterez l'arnaque !

Le site byblos-holding.com

Il a été créé le 10/08/2020. Le whois de l'époque n'est plus accessible. Le nom a été racheté et ré enregistré le 28/10/2022 par un registrar chinois.

https://www.whois.com/whois/byblos-holding.com

Nos recherches

Aucun site n'est ouvert. Ce simple fait doit vous faire fuir. Malgré cette opacité, nous avons pu collecter des informations restituées ci-dessous.

Le téléphone

Le site utilise :

Le numéro 01 78 90 69 04

Il s'inscrit dans une série intéressante :

access-patrimoine.com	01 78 90 68 00
lg-patrimoine.com	01 78 90 68 00
bankinter.com	01 78 90 68 16
byblos-holding.com	01 78 90 69 04
orpiinvestissement	01 78 90 69 37
abertispark.com	01 78 90 69 48

Le numéro 352 20 33 95 50

Il s'inscrit dans une série intéressante :

byblos-holding.com	352 20 33 95 50
sigma-fininvest.com	352 20 33 95 70
al-investments.com	352 20 60 98 05

Les faux noms

Le site utilise :

- Mme Victoria BASS
- M. Stéphane LARDET

Les produits

Il est proposé d'investir dans une résidence étudiante portugaise. Nous publions la "luxueuse brochure" :

La-brochure-du-site-byblos-holding.com.pdf

Les règlements

Le site utilise :

La société portugaise APRYL CONCEPT UNIPESSOAL LDA ayant l'IBAN PT50 0007 0000 0050 7111 3452 3

Elle est utilisée par trois autres sites frauduleux :

gif-conseil.com
cml-patrimoine.com
patrimoine-connect.com

Les informations juridiques

Il a été usurpé le nom d'une société luxembourgeoise totalement étrangère à cette arnaque.

Le site est la liste noire de la CSSF depuis le 27/11/2020.

https://www.cssf.lu/fr/2020/11/avertissement-concernant-le-site-internet-www-byblos-holding-com/

Conclusion

Vous avez déjà versé des fonds que vous n'arrivez pas à récupérer ?

Si vous avez effectué un investissement qui se révèle être une arnaque, vous pouvez nous contacter à https://adcfrance.fr/contactez-nous/. Il faudra simplement nous transférer tous les mails reçus y compris les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

https://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/

Vous pouvez devenir des consommateurs actifs ! L'article publié ci-dessous peut vous permettre de récupérer un peu des fonds perdus mais vous pourrez aussi, si cela vous plait, jouer avec les escrocs ! Le must ? Ils ne peuvent pas savoir la situation !

https://adcfrance.fr/epargne/arnaqueurs-franco-israeliens-bulgares-les-actions-des-consommateurs/

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 50 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle dont vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

Le numéro 152 de la revue Antipac

L'apparition de l'ADC France :

La revue Antipac n° 149

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

https://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

Vous êtes en contact avec le site sans avoir versé de fonds :

Nous publions ci-dessous des conseils pratiques pour détecter les sites frauduleux. Avant d'investir, faites les vérifications utiles. Cela va vous éviter des soucis importants. L'article publié fait 5 pages. Pour ne pas trop alourdir cette page, nous vous communiquons le lien :

https://adcfrance.fr/epargne/investir-avec-internet-les-conseils-utiles-de-ladc-france/

Vous pouvez nous transférer les mails reçus à https://adcfrance.fr/contactez-nous/

ATTENTION !

Si vous avez versé des fonds, vous devez impérativement déposer une plainte à la gendarmerie ou à la police dont vous dépendez. Il faut, si c'est le cas, précisez les documents personnels que vous avez pu donné aux escrocs.

Si vous avez envoyé un justificatif d'identité et / ou un justificatif de domicile sans avoir versé de fonds, vous DEVEZ FAIRE UNE MAIN COURANTE à la police ou la gendarmerie dont vous dépendez.

Vos coordonnées sont entre les mains d'escrocs. Ils peuvent les utiliser soit pour tenter de vous arnaquer avec un autre produit soit en les revendant à d'autres escrocs comme les brouteurs du Bénin par exemple. Si cela se produit, vous pouvez nous transférer les mails reçus à https://adcfrance.fr/contactez-nous/

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.